



LE MEILLEUR
DÉCHET EST
CELUI QU'ON NE
PRODUIT PAS!

Sachez faire le tri !

Mode d'emploi et
calendrier détachable
des déchets 2026



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Éditorial

Mieux trier, moins gaspiller: un engagement à portée de main

Chaque année, nous distribuons à tous les ménages bellevistes la brochure «Sachez faire le tri», qui permet d'accompagner chacun d'entre nous pour une gestion plus responsable de nos déchets. Pourtant, un constat s'impose: nous gaspillons encore beaucoup trop! Dans nos frigos, sur nos plans de travail ou encore au fond de nos sacs de courses, une grande quantité de nourriture finit à la poubelle alors qu'elle aurait pu être consommée, partagée ou conservée plus longtemps.

Le gaspillage alimentaire est non seulement un problème écologique, c'est aussi un non-sens économique. Mais il n'est pas une fatalité. La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons tous agir, et cela sans bouleverser nos habitudes. Chacun peut inverser la tendance en adoptant des gestes et réflexes simples: planifier ses repas, acheter en quantités raisonnables, cuisiner les restes, congeler ce qui ne sera pas mangé immédiatement ou encore mieux, faire la différence entre «À consommer de préférence avant...», qui donne une indication sur la durée minimale de consommation (DDM) et «À consommer jusqu'au...» qui est la date limite de consommation et est utilisée pour les denrées périsposables telles que la viande, le poisson, etc. Le gaspillage alimentaire reste important, notamment parce que trop de ménages jettent encore des produits qui peuvent être consommés bien après la DDM comme les produits secs (féculents, chocolats, produits laitiers).

Le tri participe évidemment aussi à la solution et permet de réduire le gaspillage en amont. Moins nous gaspillons, moins nous jetons d'emballages. Lorsque les déchets sont inévitables, bien ou mieux trier permet de réduire l'impact de nos poubelles. À Bellevue, nous disposons de points de collecte performants et facilement accessibles, dont des bennes dédiées spécialement aux déchets de cuisine. Il nous appartient de les utiliser pleinement, avec responsabilité et constance. En compostant les restes de cuisine, nous transformons nos déchets organiques en ressources utiles.

Agir n'est pas compliqué. L'addition de petits gestes répétés par tous peut faire la différence. Des actions simples qui dessinent une commune plus responsable et plus respectueuse de ses ressources.

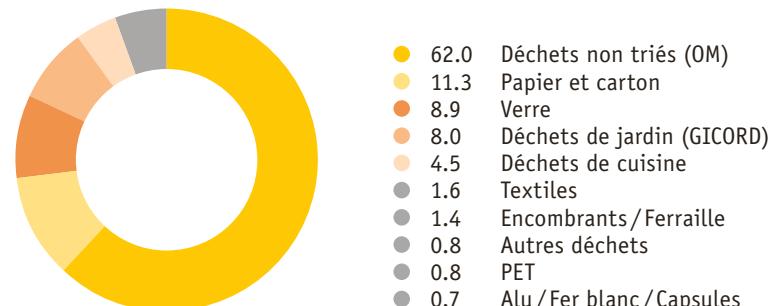
Les commerces alimentaires doivent, certes, aussi faire des efforts en s'engageant à mieux gérer les stocks, transformer les invendus sur place, proposer des réductions immédiates sur les produits proches de la date et informer clairement la clientèle.

Réduire le gaspillage est une responsabilité partagée. L'engagement de chacun compte et nous pouvons agir ensemble. Changer nos habitudes, valoriser chaque produit, mieux trier et moins jeter, c'est valoriser nos ressources et construire un avenir plus durable.

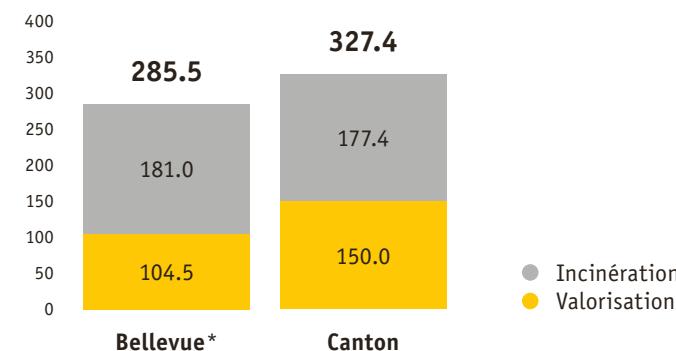
Mylène Schopfer Sandoz
Maire

Mieux trier Statistiques 2024

Répartition des déchets à Bellevue (en %)



Production de déchets (kg/hab)



* Les valeurs communales ne comprennent pas les déchets des espaces de récupérations (ESREC)

Mieux trier

Caractérisation et pointage

Afin de mieux comprendre les habitudes des Bellevistes et ainsi pouvoir mettre des actions en place, l'administration communale a mandaté un bureau d'étude pour organiser une campagne de caractérisation des déchets prélevés sur les écopoints communaux, ainsi qu'un pointage pour les adresses levées en porte-à-porte.

La caractérisation consiste à prendre un échantillon de sacs noirs présents dans les bennes enterrées d'ordures ménagères (OM) et de les ouvrir, afin de trier puis peser les différentes fractions de déchets présents. Cela permet de connaître le pourcentage de chaque fraction.

Lors du pointage, les sacs déposés dans les conteneurs sur roulettes, utilisés par les habitants de certains quartiers, sont ouverts. Il s'agit de définir si

des déchets recyclables sont présents dans les sacs d'OM ou non. Il n'y a pas de notion de quantité mais uniquement de qualité du tri.

Les résultats sont sans surprise avec une part importante de la poubelle noire composée de déchets recyclables. La caractérisation a été réalisée sur les deux principaux écopoints de la commune, soit le site de la Roselière et celui de Champ-du-Château. Ces deux sites sont situés dans des secteurs avec la plus forte densité de population et devraient ainsi être représentatifs de la composition de la poubelle. Le pointage montre également que la quasi-totalité des sacs ouverts contiennent des déchets qui auraient dû être déposés dans une benne dédiée pour la valorisation et non dans les OM qui sont incinérées.



Déchets recyclables présents dans les OM

Les non-recyclables

59%

- Minéraux
- Langes
- Papier non recyclable
- Composite
- Autres plastiques



Les recyclables

41%

- 1% Autres
- 1% PET
- 1% Alu/Fer blanc
- 1% Flaconnage
- 1% Déchets spéciaux
- 2% Textiles
- 3% Verre
- 4% Papier/carton
- 28% Organiques



Sacs OM lors du pointage



On mérite tous une seconde chance

Adoptez une routine alimentaire simple pour limiter le gaspillage !

Avant

- Planifier son repas.
- Vérifier ses stocks de nourriture.
- Faire sa liste de courses en notant les quantités à acheter.

Pendant

- S'en tenir à sa liste des courses.
- Renoncer aux achats impulsifs.
- Faire ses courses le ventre plein.

Après

- Identifier les aliments à consommer rapidement.
- Organiser son rangement en fonction des dates.
- Mettre en avant les aliments à consommer en premier.

En cuisine

- Cuisiner les quantités au plus juste en fonction du nombre de convives.
- Oser, tester et inventer des délicieuses recettes à base de vos aliments ramollos, bientôt périmés ou de vos restes.
- Instaurer un rituel «repas des restes» une fois par semaine.

À table

- Servir de petites quantités à la fois, quitte à se resservir.
- Ajouter d'autres ingrédients si le plat est trop salé ou pimenté (par exemple du lait ou du yoghourt).

Au restaurant

- Emporter vos restes.
- Utiliser des contenants personnels réutilisables pour les restes.

Trucs et astuces sur
emportonsmalin.ge.ch

On mérite tous une seconde chance

Pensez à conserver les aliments le plus longtemps possible !

À chaque aliment son mode de conservation idéal

- Stocker les fruits et légumes au frigo pour les conserver plus longtemps.
- Sortir du frigo la portion pour la journée, cela donnera envie de les manger.

Renoncer à jeter des aliments encore consommables !

Bien distinguer entre:

- Date limite de consommation (DLC) = «À consommer jusqu'au»
Ne pas manger l'aliment après cette date et à jeter dans la p'tite poule verte qui produit du compost local et de l'énergie. C'est le cas de la viande ou du poisson par exemple.
- Date de durée minimale (DDM) = «À consommer de préférence avant»
Utiliser vos sens: regarder l'aspect, sentir et goûter, un aliment est souvent encore consommable après la date. Foodwaste vous donne toutes les précisions par type d'aliment.

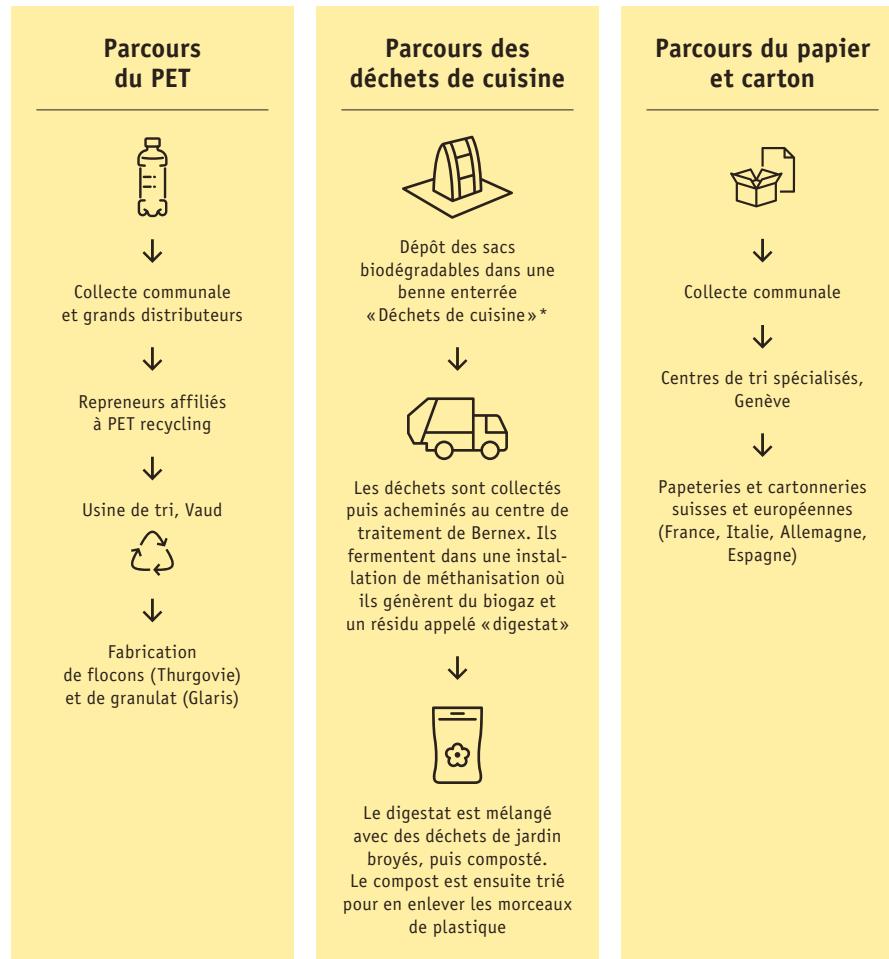
Congelez pour allonger la durée de vie des aliments

Penser à congeler ce que vous ne pensez pas pouvoir consommer avant la DLC ou proche de cette date. Le pain, les viandes, les fruits et les légumes se congèlent et se dégèlent très bien, ainsi que les soupes, sauces, plats mijotés...

- Noter la date de congélation sur l'emballage pour faciliter le suivi.
- Mettre ces informations sur une feuille accrochée au frigo pour se rappeler de les manger à temps.

PET, déchets de cuisine, papier

Filières de recyclage



* Possibilité d'avoir un lombricomposteur

Consommons mieux

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Quelques suggestions pour en produire moins:

- Préférons les achats en vrac au marché ou au magasin. Le site zerowasteswitzerland liste des adresses de magasins en vrac.
- Utilisons des sacs réutilisables lors de nos achats.
- Choisissons des appareils et batteries rechargeables.
- Refusons les objets jetables dans les cafés, bars et restaurants (pailles, touillettes, etc.)
- Prenons nos contenants personnels pour nos cafés et repas à l'emporter.
- Réduisons notre gaspillage alimentaire.
- Préférons les achats de seconde main.
- Faisons réparer ou donnons nos objets inutilisés plutôt que de les jeter (re-réparation, boîtes d'échange).
- Méfions-nous de contenants dits «compostables» (par exemple bambou, maïs, etc.) : ils contiennent souvent du plastique, sauf si l'ont la mention «OK Compost» ou «EN 13432».
- Refusons la publicité et les publications gratuites dans notre boîte aux lettres.
- Couches, protections menstruelles : des alternatives plus écologiques (et meilleures pour la santé) existent !

1.

Comment trier?

Ce qu'il faut recycler ou exclure pour chaque type de déchet, des informations, des conseils, etc.



Comment trier? Ordures ménagères

Les ordures ménagères (OM) correspondent aux déchets urbains incinérables. Elles représentent la part non recyclable et non toxique des déchets produits par les ménages. Cette part peut être réduite à son minimum grâce à un tri de bonne qualité! L'achat de produits en vrac diminue la quantité de déchets.

À jeter

- Emballages plastiques (excepté PET, PE et PP)
- Papiers autocollants
- Papiers et cartons souillés
- Mouchoirs et serviettes en papier
- Emballages ou objets composites
- Vaisselle et porcelaine cassées
- Huiles végétales (qui doivent être conditionnées dans un récipient)
- Litière des animaux (même végétale)
- mégots de cigarettes
- Contenu du sac d'aspirateur
- Couches-culottes, langes de bébé
- Jouets cassés (sans les piles)
- Masques
- Ampoules à incandescence et halogène

À exclure

- Déchets recyclables
- Déchets toxiques
- Ampoules économiques, tubes fluorescents, LEDs
- Bouteilles de lait en PE et flaconnages en PP qui peuvent être déposés dans les grandes surfaces

Le service technique communal est habilité à rechercher les personnes ayant déposé des déchets ne répondant pas aux critères de ramassage, en dehors des levées régulières ou à des emplacements non prévus à cet effet. La mairie prendra les mesures nécessaires à l'encontre de tout contrevenant.

Les déchets ménagers doivent être conditionnés dans des sacs résistants, fermés, et déposés obligatoirement dans des conteneurs fermés, uniquement destinés à ce type de déchets.

Les conteneurs privés doivent être déposés à l'emplacement déterminé la veille de la levée entre 18h et 21h ou dès 6h le jour de la levée et rentrés rapidement après celle-ci.

Cf. Règlement communal LC 06 911 relatif à la gestion des déchets.



Comment trier? Papier Carton



Le papier et le carton peuvent supporter plusieurs processus de recyclage, permettant d'économiser des arbres, des produits chimiques, de l'énergie et beaucoup d'eau. La quantité de papier peut être fortement réduite en refusant les publicités dans vos boîtes aux lettres.

À recycler

- Journaux et magazines
- Prospectus
- Papier pour imprimantes
- Papier de bureau blanc ou recyclé
- Enveloppes avec ou sans fenêtre
- Enveloppes en carton et carton ondulé
- Annuaires téléphoniques
- Boîtes en carton
- Papier d'emballage
- Cartons à œufs
- Cartons pour fruits et légumes

À exclure

- Papiers spéciaux (calque)
- Cellophane, transparents
- Classeurs ou cahiers à spirale
- Papiers et cartons souillés de nourriture (p.ex. cartons à pizza)
- Mouchoirs et serviettes en papier
- Nappes en papier
- Papier autocollant, plastifié ou métallisé
- Briques de lait et de jus de fruits
- Polystyrène expansé (sagex)



Comment trier? Verre



Le 75% du verre récupéré est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles. Le 25% restant est utilisé dans le génie civil, pour la construction et comme matériau d'isolation. Le verre se recycle indéfiniment.

À recycler

- Bouteilles de boisson
- Pots de confitures
- Bocaux, flacons

À exclure

- Fermetures en plastique ou en liège
- Bouteilles en plastique, en PET
- Terre cuite et grès
- Verres de table
- Vaisselle (porcelaine et céramique)
- Verre à vitre cassé et miroirs
- Ampoules à incandescence
- Couvercle de bocaux (alu/fer-blanc)

Attention!

N'emballez pas le papier dans un sac plastique lorsque vous le placez dans le conteneur.

Les cartons doivent toujours être démontés et pliés. Les cartons trop grands, qui ne rentrent pas dans une benne enterrée, doivent être découpés ou apportés à l'ESREC.

Le saviez-vous?

Les vitres et miroirs, ainsi que la porcelaine, la céramique et les verres à boisson doivent être jetés avec les ordures ménagères ou rapportés dans un espace de récupération, car ils contiennent souvent du plomb, indésirable pour le recyclage du verre.



Comment trier? PET



Les bouteilles recyclées sont déchiquetées et refondues pour fabriquer de nouvelles bouteilles en PET, de la laine polaire ou des matériaux de rembourrage. Le PET recyclé possède les mêmes propriétés que le PET neuf. Il est recyclable à 100%. Remplacer l'eau minérale par l'eau du robinet permet de réduire ses déchets et diminuer son impact sur l'environnement.

À recycler

- Uniquement les bouteilles de boisson PET (polytéraphthalate d'éthylène)

3 questions à se poser:

- > S'agit-il d'une bouteille?
- > La bouteille est-elle en PET? 
- > Contient-elle une boisson?

Si vous répondez 3x oui, la bouteille doit être placée dans un conteneur à PET.

Attention!

N'emballez pas le PET lorsque vous le placez dans le conteneur. Prenez garde à ne jeter que des bouteilles en PET. Si les bouteilles en PET sont contaminées par d'autres déchets, c'est l'entier de la levée qui est déclassée (incinérée).



Comment trier? Aluminium Fer-blanc



Le recyclage de l'aluminium permet un gain de 95% d'énergie par rapport à l'aluminium de première fusion. Il se recycle indéfiniment. La matière recyclée est indispensable puisque les réserves d'aluminium primaire ne parviennent pas à satisfaire la demande mondiale.

À recycler

- Canettes pour boissons
- Tubes et emballages avec sigle ALU
- Barquettes
- Feuilles d'aluminium
- Boîtes de conserve en fer blanc avec sigle «tôle d'acier recyclable»
- Barquettes d'aliments pour animaux
- Objets en alu, casseroles, passoires
- Couvercles de bocaux
- Ustensiles de cuisine en alu
- Opercules de yogourts

À exclure

- Matériaux composites
- Alu-plastique et alu-carton
- Briques de lait et de jus de fruits
- Capsules de café

Le saviez-vous?

- Une tonne de canettes recyclées = 265 vélos fabriqués.
- Le recyclage permet d'économiser 60% d'énergie pour le fer-blanc et près de 95% pour l'alu.

Bon à savoir

Même s'il y a des restes alimentaires dans les emballages, le recyclage est possible.



Comment trier? Piles Batteries



Les piles sont fondues pour en récupérer les métaux lourds. À partir d'une tonne de pile, on extrait jusqu'à 600 kg de matériaux réutilisables comme du ferromanganèse pour la fabrication de l'acier, du zinc, des scories pour le secteur du bâtiment et du mercure.

À recycler

- Piles au mercure, petites ou grandes
- Piles alcalines
- Accumulateurs, sans exception
- Piles «vertes» rechargeables

À exclure

- Calculatrices
- Montres
- Batteries lithium-ion (à rapporter dans les commerces ou ESREC)

Attention!

De nombreux objets, jouets ou gadgets contiennent des piles cachées. Pensez-y avant de vous en débarrasser.

Visitez le site d'INOBAT pour toute information complémentaire:
www.inobat.ch



Comment trier? Déchets de cuisine



Les déchets de cuisine sont composés à 90% d'eau; ils brûlent très mal et n'ont rien à faire dans une usine d'incinération. Lorsqu'ils sont triés, ils sont valorisables en compost et en biogaz. Un kilo de déchets organiques valorisés en électricité permet de regarder la télévision pendant 90 minutes!

À recycler

- Épluchures
- Fruits et légumes abîmés
- Coquilles d'œufs
- Restes de repas cuits ou crus
- Pain
- Os
- Coquillages et crustacés
- Marc de café avec ou sans filtre
- Feuilles de thé avec ou sans sachet mais sans agrafe
- Fleurs fanées
- Plantes de balcon et d'appartement (sans pot)

À exclure

- Litières pour animaux
- Couches-culottes
- Contenu du sac d'aspirateur
- Balayures
- Mégots de cigarettes
- Tous types de plastiques
- Cendres de bois
- Déchets de jardin (doivent être déposés à l'ESREC)

Attention!

Il est indispensable de conditionner ses déchets de cuisine dans des sacs prévus à cet effet, soit des sacs en papier résistants à l'humidité. Les sacs biodégradables munis du label «OK compost» ou «EN 13432» sont tolérés.

Des petites poubelles vertes sont disponibles gratuitement à la réception de la mairie et les sacs adéquats sont en vente à l'épicerie Marmotte 333, route de Lausanne 333.

L'usage de sacs poubelle classiques et de sacs plastiques est interdit.



Comment trier? Capsules de café

Une capsule d'aluminium contient: 1 gramme d'aluminium et 9 grammes de marc de café humide. La revalorisation du marc de café sert à la fabrication de fertilisant naturel. Les capsules Nespresso sont fabriquées avec 80 à 90% d'aluminium recyclé.

À recycler

- Capsules de café en aluminium

À exclure

- Capsules de café en plastique
- Capsules compostables (à jeter dans les déchets de cuisine si label «OK compost» ou «EN 13432»)

Attention!

N'emballez pas vos capsules dans un sac lorsque vous les placez dans le conteneur.
Déposez les capsules en vrac.

Conseil

Comment boire du café tout en respectant l'environnement?

- Privilégiez le café bio et équitable.
- Privilégiez une cafetière traditionnelle ou utilisant des capsules réutilisables ou compostables.



Comment trier? Textiles

Le recyclage des textiles est un acte solidaire qui permet de fournir des emplois à des travailleurs au chômage, de proposer des habits de seconde main bon marché aux plus défavorisés et de collecter des fonds pour les organisations d'entraide.

À recycler

- Vêtements propres et secs
- Textiles, nappes, etc.
- Draps et taies d'oreiller
- Couvertures
- Rideaux
- Linges de cuisine et de bain
- Chaussures en bon état (attachées par paire)
- Ceintures
- Sacs et accessoires divers
- Oreillers et duvets
- Peluches

À exclure

- Chaussures avec des piles
- Cintres en métal, bois ou plastique

Attention!

Pour placer vos textiles dans les «boîtes à fringues», n'oubliez pas de les conditionner dans des sacs fermés et d'attacher les chaussures par paires.

Le saviez-vous?

Ce système de collecte est organisé par la Coordination des œuvres d'entraide genevoises comprenant Caritas, le Centre social protestant (CSP), la Croix-Rouge genevoise, Terre des Hommes et Emmaüs.



Comment trier? Encombrants, ferraille, bois

Les levées communales au porte à porte auront lieu les jeudis 8 janvier, 16 avril, 2 juillet et 1^{er} octobre 2026. Les déchets sont triés au bord de la route par notre transporteur afin de pouvoir en extraire la ferraille et le bois en vue de les valoriser.

À recycler

- Canapés, sommiers
- Matelas
- Divers meubles
- Mobilier de bureau
- Sagex
- Tous les déchets métalliques
- Vélos, poussettes
- Meubles en fer
- Ustensiles de cuisine en métal

À exclure

- Appareils électriques et électroménagers (réfrigérateur/congélateur)
- Thermomètres au mercure
- Batteries de voiture
- Déchets de peinture, vernis et colle, pétrole
- Divers produits chimiques
- Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes
- Pneus
- Déchets de chantier (p.ex. lavabo)

Attention!

Sous peine de sanction administrative (amende de CHF 200.- minimum), tout dépôt sauvage de déchet encombrant, de ferraille ou de bois est strictement interdit. Cf. Règlement communal LC 06 911 relatif à la gestion des déchets.

Conseil

Pensez à offrir vos objets en bon état, par exemple sur: www.keepinuse.ch. Vous trouverez également une liste des œuvres caritatives sur le site: www.ge.ch/oeuvres-caritatives



Comment trier? Appareils électriques et électroniques

Les appareils électriques et électroniques dont la durée de vie a tendance à diminuer contiennent des polluants (métaux lourds) ainsi que des métaux valorisables. S'ils sont mis avec les ordures ménagères, ils risquent de polluer et s'ils sont mis avec les encombrants, ils ne seront pas systématiquement recyclés.

À recycler

- Matériel bureautique et informatique (téléphones, ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.)
- Électronique de loisirs (TV, radio, lecteur CD/DVD, console de jeux, luminaires avec ou sans ampoule, etc.)
- Électroménager (aspirateur, machine à café, cuisinière, réfrigérateurs, fer à repasser, etc.)
- Outils électriques (perceuses, tondeuse électrique, etc.)
- Équipement de sport

Sites de reprise

Ces objets doivent être ramenés dans un magasin ou être déposés dans un ESREC. Les magasins ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type que ceux qu'ils proposent.

Conseil

Ces appareils peuvent être remis à des associations ou des entreprises qui les réparent et les remettent sur le marché de la deuxième main.

Le saviez-vous?

Depuis 2022, vos appareils électriques et électroniques en état de marche peuvent être déposés à l'ESREC des Châñats afin de leur donner une seconde vie. Une palette est à disposition pour les déposer.



Comment trier? Déchets spéciaux

Les déchets spéciaux représentent un fort risque de pollution s'ils ne sont pas éliminés de manière adéquate. Ils ne doivent donc en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères ou lors de la levée des encombrants, être abandonnés dans la nature ou déversés dans les canalisations ou grilles de rue (réseau d'eaux claires).

À recycler

- Contenants de produits chimiques et/ou les restes (solides, liquides ou en aérosols de peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, pesticides, engrains, produits d'entretien, etc.)
- Huiles minérales
- Médicaments, aiguilles, thermomètres au mercure, radiographies, etc.
- Bouteilles de gaz, d'hélium, extincteurs, feux d'artifices, etc.

Sites de reprise

- Produits chimiques et huiles :
point de vente (petite quantité) ou ESREC
- Matériel médical: pharmacies
- Bouteilles de gaz, d'hélium, extincteurs, feux d'artifices, etc. :
point de vente



Ancien
pictogramme



Nouveau
pictogramme

Attention !

Les anciens pictogrammes oranges ont été remplacés par les pictogrammes GHS (Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals) en forme de losange rouge sur fond blanc.

2.

Où déposer?

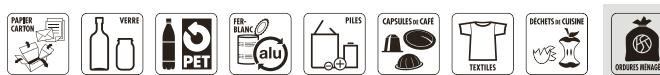
Les 3 possibilités pour déposer vos déchets à recycler



Où déposer?

1. Écopoints

Le plan et le tableau ci-dessous présentent les points de collecte et les types de déchets que vous pouvez y déposer. Les points de récupération sont strictement réservés aux ménages bellevistes (particuliers). Tout dépôt hors horaires d'ouverture et hors benne est passible de sanctions administratives (**amende de CHF 200.- minimum**).



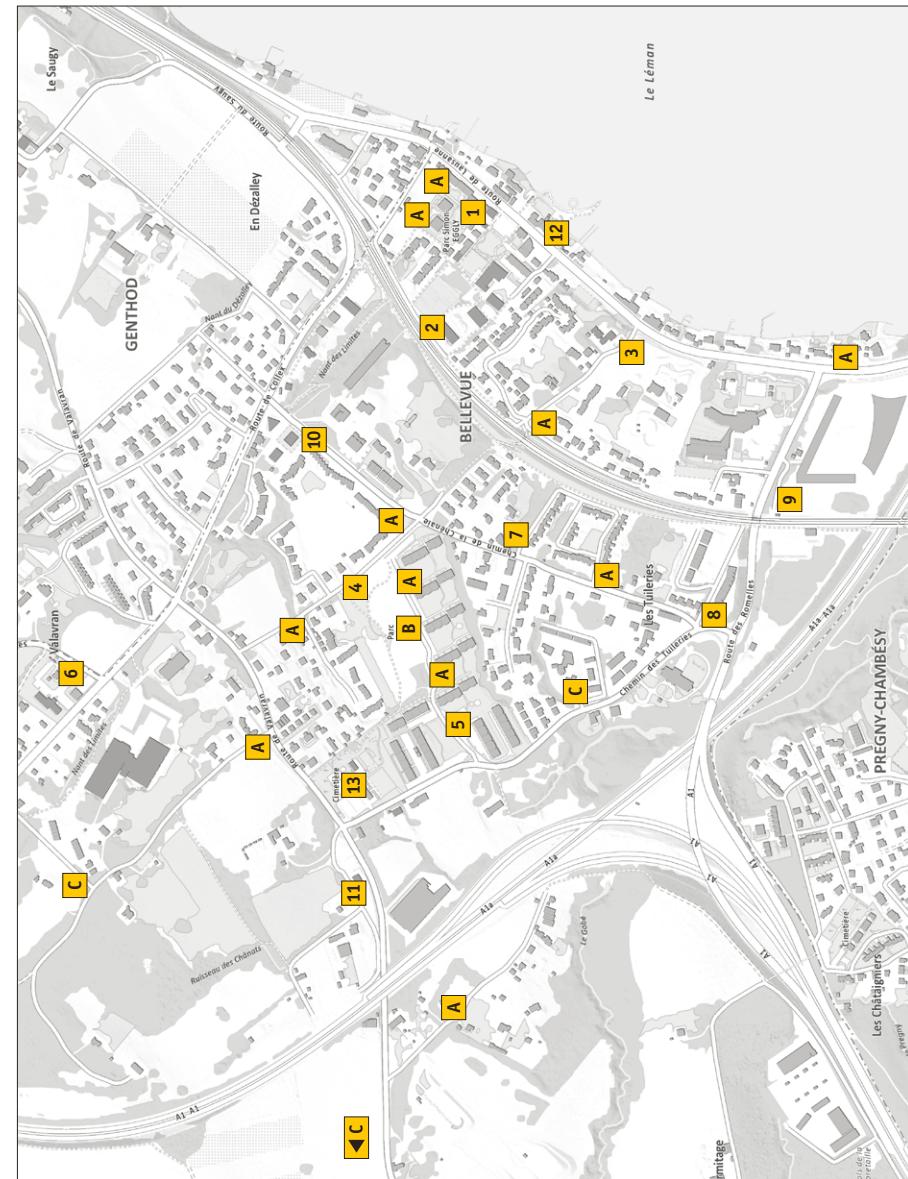
	PAPIER CARTON	VERRE	PET	FER ALU	PILES	CAPSULES DE CAFÉ	TEXTILES	DÉCHETS EN CUISINE	ODEURS MENAGERES
1. Écopoint Marettes	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2. Écopoint Crèche	X	X	X		X		X	X	X
3. Écopoint Mollies	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4. Écopoint Mojonne	X	X	X	X	X	X		X	X
5. Écopoint Roselière	X	X	X	X	X	X	X	X	X
6. Écopoint Limites	X	X	X	X	X			X	X
7. Écopoint Coin-de-Terre	X	X	X	X	X	X		X	X
8. Écopoint Rilliet	X	X	X	X	X	X		X	X
9. Écopoint Champ-du-Château	X	X	X	X	X	X	X	X	X
10. Écopoint Chênaie	X	X	X	X	X	X		X	X
11. Écopoint Voirie, ch. du Planet	X	X	X			X			X
12. Écopoint Port Gitana	X	X	X	X				X	X
13. Écopoint Centre sportif	X	X						X	X
A. Benne enterrée/HS									X
B. Benne enterrée/HS	X								X
C. Benne enterrée/HS	X	X							X

Horaires d'ouverture

Lundi - samedi: 7h-20h

Fermé dimanches et jours fériés

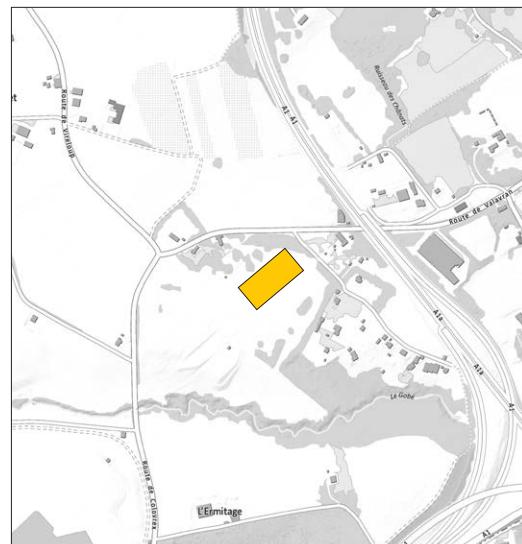
Merci de respecter le voisinage



Où déposer?

2. ESREC des Chânat

Les espaces de récupération cantonaux sont réservés aux particuliers qui peuvent y déposer gratuitement les déchets suivants:



QR code obligatoire pour l'accès dès le 1^{er} février 2026
www.espaces-de-recuperation.ch

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés:

Ordures ménagères

Cadavres d'animaux
Déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale
Épaves de voitures
Déchets industriels
Déchets spéciaux des artisans et des commerces
Déchets de cuisine

Où déposer?

3. Levées communales

Vous trouverez ci-joint le calendrier détachable des levées communales des déchets en 2026. Le maintien de la propreté sur la commune et de son image dépend de tous. Pour rappel, les déchets doivent être déposés dans les bennes enterrées ou hors-sol.

Attention!

La mairie prendra les mesures nécessaires à l'encontre de tout contrevenant déposant des objets sur la voie publique, en dehors des conteneurs ou hors des jours de levées autorisés. Si une benne est pleine, il faut se rendre dans un autre écopoint.

Cf. Règlement communal LC 06 911 relatif à la gestion des déchets, articles 27 et 28. Règlement disponible sur le site www.mairie-bellevue.ch

Information

Pour toute question ou tout problème liés aux levées, merci de contacter Retripa SA au 022 341 52 00 ou par courriel à vernier@retripa.ch.

Coordonnées

Chemin des Chânat, 1293 Bellevue

Horaires novembre - février *

Lu: fermé
Ma - ve: 14h - 17h
Sa, dim et jours fériés: 10h - 17h

Horaires mars - octobre *

Lu: fermé
Ma - ve: 15h - 19h
Sa, dim et jours fériés: 10h - 17h

Pour toute autre question

liée aux déchets

GE-environnement Info:
022 546 76 00
ge.environnement@etat.ge.ch

* Horaires à titre indicatif. Consultez le site de l'Etat pour confirmation



3. Levées communales

Calendrier des déchets 2026

Pour toute question ou tout problème liés aux levées, merci de contacter Retripa SA au 022 341 52 00 ou par courriel à vernier@retripa.ch

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Janvier																															
Février																															
Mars																															
Avril																															
Mai																															
Juin																															
Juillet																															
Août																															
Septembre																															
Octobre																															
Novembre																															
Décembre																															



Ordures ménagères
Mardi

Les ordures ménagères doivent être conditionnées dans des sacs résistants, fermés, et déposés obligatoirement dans des conteneurs fermés, uniquement destinés à ce type de déchets. L'adresse du propriétaire doit figurer sur les récipients. Ils doivent être déposés en bordure de voie au plus tôt le soir avant la levée.



Encombrants, ferraille, bois
1^{er} jeudi tous les 3 mois

Les déchets encombrants, la ferraille et le bois sont à déposer en bordure de route et aux écopoints le mercredi soir précédant la levée dès 18h et jusqu'à 7h le lendemain. En cas de dépôt tardif, il ne sera pas procédé à une deuxième levée. Les appareils électriques et électro-ménagers ne font pas partie de la levée des encombrants tout comme les déchets spéciaux.



Sapins de Noël
Janvier

Les sapins de Noël peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier 2026 à l'un des écopoints communaux.

Écopoints
Horaires d'ouverture

Lundi-samedi: 7h-20h
Fermé dimanches et jours fériés
Merci de respecter le voisinage

Déchets de cuisine: Comment les traiter

Les déchets de cuisine constituent encore une fraction importante de la poubelle noire. Une augmentation annuelle des quantités par habitant et par année est constatée sur la commune mais les tonnages sont encore faibles (12.4kg/hab/an). Les déchets de cuisine doivent être valorisés soit pour devenir du compost, soit pour alimenter une usine de méthanisation. Les incinérer n'a pas de sens, car ils sont composés d'eau à 90%.

Afin de mieux comprendre les habitudes des Bellevistes en la matière, la Commune a proposé à ses habitants de répondre à un questionnaire sur le sujet en 2025. Il en ressort que plus de la moitié des personnes qui ont répondu n'utilisent pas la « P'tite poubelle verte ». Une petite moitié possède un compost dans son jardin mais l'autre moitié ne valorise pas les déchets de cuisine et les jettent avec les ordures ménagères.

Le gaspillage alimentaire est une problématique importante et la commune de Bellevue n'est pas épargnée. Malheureusement beaucoup de nourriture qui peut encore être consommée est jetée à la poubelle. L'administration communale

réfléchit à des actions d'information ou d'aménagement, afin de réduire la part de nourriture jetée.

L'administration communale met à disposition de ses habitants deux modèles de la « P'tite poubelle verte ». La première, utilisable avec des sacs en papier plus résistants, et la seconde, avec des sacs compostables standards vendus dans les grandes surfaces.

Une alternative à la « P'tite poubelle verte » est l'utilisation de lombricomposteurs. L'administration communale propose aux habitants intéressés de faire l'acquisition d'un lombricomposteur à un prix préférentiel. Ce dernier peut être acheté à la réception de la mairie au prix de CHF 50.-.

Cette méthode présente des avantages sur de nombreux points. Produit en France, ce dispositif est fabriqué avec du plastique 100% recyclé. La majorité de vos déchets de cuisine pourront servir de nourriture aux vers qui les transformeront en compost et thé de compost. Il permet aux utilisateurs de produire de l'engrais naturel utilisable pour des plantes d'intérieur ou dans l'ensemble du jardin.

Commune de Bellevue
Service technique
329 route de Lausanne
1293 Bellevue
T 022 959 88 23
dd@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Imprimé sur
Papier FSC
100% recyclé

